

Vivre à Lévy sous la Révolution

La paroisse de Lévy a ceci de particulier qu'elle a pour seigneur Louis XVI qui y fait exploiter pour son compte les bois, les deux moulins de Girouard et Lavagot et les terres de Notre-Dame de la Roche. Les droits seigneuriaux dus par tous les propriétaires de terres ne sont plus, à cette époque, que symboliques mais frustrants et vexatoires. Un, en revanche, exaspère les paysans : le droit exclusif de chasse qui met en péril les récoltes.

Toutes les demandes exprimées par les Lévisiens dans leur cahier de doléances, en 1789, sont exaucées par la Révolution. Le droit de chasse n'est plus réservé aux seigneurs. Les impôts royaux, qui retombaient essentiellement sur les paysans, sont remplacés par deux contributions, foncière et mobilière, payées par tous. Le clergé ne perçoit plus la dîme : ses biens comme ceux de la Couronne sont nationalisés dès fin 1789 et vendus à des particuliers. À Lévy, les meuniers rachètent donc les moulins et un Versaillais acquiert Notre-Dame de la Roche.

Mais d'autres changements, bien loin des préoccupations des Lévisiens, affectent le pays : la France est dotée d'une constitution. Désormais le roi gouverne avec une assemblée nationale dont il peut bloquer les lois grâce à son droit de veto suspensif. Les Français ne sont plus des sujets mais des citoyens qui élisent leurs représentants locaux et nationaux. Enfin, la Révolution effectue une grande réforme administrative avec la création des départements et des communes.

Lévy devient une commune du département de Seine-et-Oise où on élit un maire et un conseil général (municipalité + notables). Faute de mairie, les réunions publiques se tiennent dans l'église et celles de la municipalité dans le presbytère où un placard abrite les archives.



Sceau du département en 1790



un maire de village

Le nouveau propriétaire de La Boissière, M. Vallet, porte plainte au bureau de police municipal, présidé par le maire, parce qu'il refuse le passage sur ses friches des moutons de son voisin, propriétaire des Néfliers. Ce faisant, il ne respecte pas les règles ancestrales, confirmées par la Révolution, sur les droits de parcours des troupeaux. Par ailleurs, il ne paie pas ses contributions. Cette attitude lui coûtera très cher.

Pendant ces bisbilles à Lévy, à Paris le régime change. Les Autrichiens et les Prussiens ont pénétré en France – à l'instigation de la reine -- pour y rétablir la monarchie absolue mais, après des victoires, ils sont battus à Valmy. Suite à cet événement, le roi est destitué et la République est proclamée le 21 septembre 1792. C'est maintenant le maire qui tient le registre d'état civil qui a seul valeur légale même si les paroissiens peuvent toujours se faire baptiser et marier à l'église.

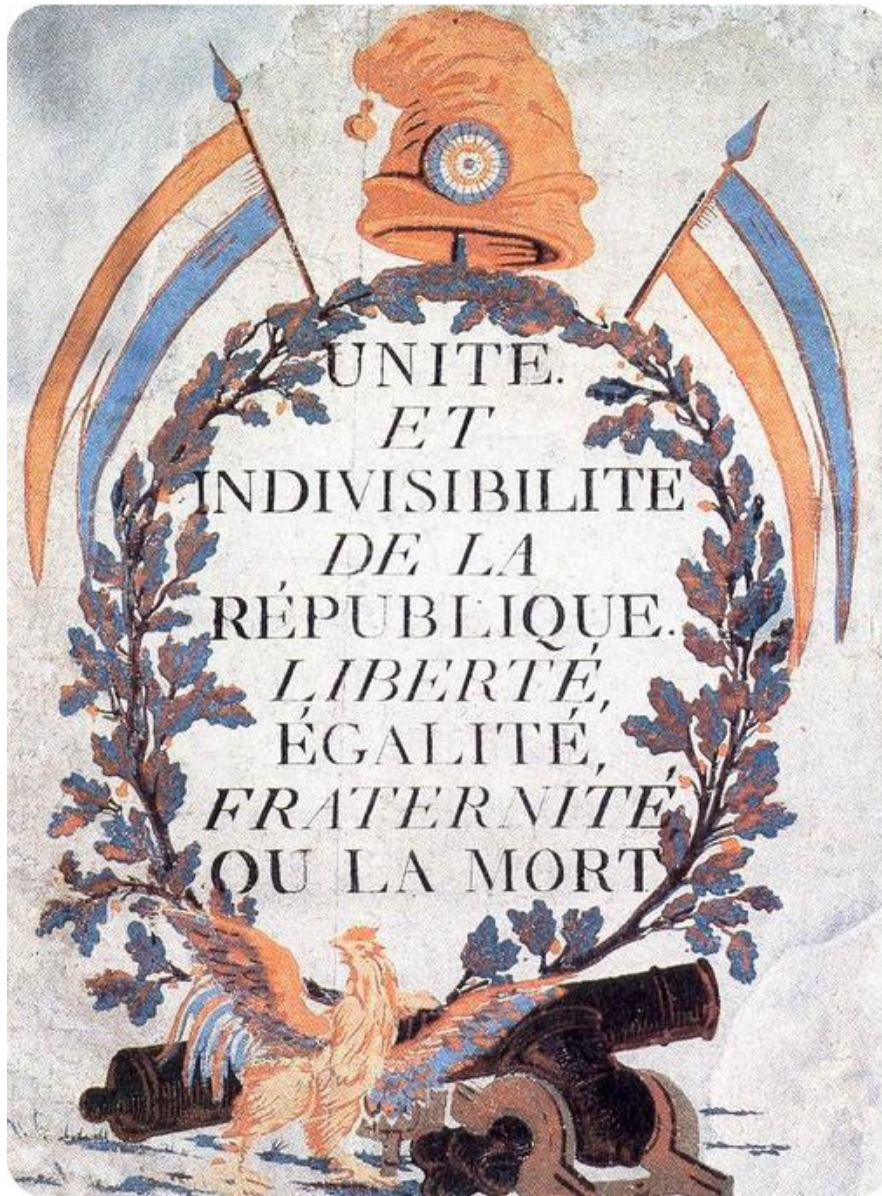
À Lévy, on supprime toutes les marques d'appartenance au roi qui restaient encore. À Girouard, on enlève le poteau qui portait les armes royales et on plante à la place, chaque hiver, un arbre de la Liberté puis on arrache les arbres qui l'encadraient.

Aujourd'hui premier janvier mil sept cent quatre vingt
trois A ce jour le conseil général de la commune a délibéré
Relativement au Procès Verbal de vente de trois Ormes
marque de la féodalité situés au carefour de pironiers
entourant jadis un poteau planté aux armes du ci-
devant Roy en ce droit appartenant à cette commune
par la loi du 28. aout mil sept cent quatre vingt trois
art. 15 portant, tous les arbres actuellement
existans situés dans les bourgs et villages de
son censés appartenir aux communaux

En mai 1793, Marie Langlois, domestique à la ferme de la Recette est dénoncée comme contre-révolutionnaire par Touchet, le nouveau curé de Lévy qui a prêté **le serment civique**. Cette jeune fille se dit « aristocrate » et prétend tenir, directement de Dieu, que ce qui se fait à la Convention nationale n'est « qu'amusement » et que les prêtres révolutionnaires seront bientôt remplacés... On la soupçonne de faire partie d'un « complot ». Arrêtée, elle est finalement envoyée devant le tribunal révolutionnaire à Paris. Elle sera guillotinée en 1794 de même que Vallet, accusé non seulement d'incivisme mais de royalisme.

Comme tout le pays, **Lévy vit désormais sous la pression constante de l'effort de guerre** car, depuis la mort du roi en janvier 1793, les puissances européennes ont formé une **coalition contre la France** et on doit approvisionner en hommes, munitions et nourriture 14 armées qui combattent sur les frontières et aussi en Vendée, soulevée contre la « **levée en masse** » en mars 1793. La municipalité doit réquisitionner des hommes et aussi de quoi fabriquer canons et fusils en portant à la Convention les cloches puis les vases précieux servant au culte. On vend les linges et tout le mobilier de l'église et de la chapelle Notre-Dame de la Roche pour payer les armées. Les hommes fabriquent du salpêtre pour la poudre à canon tandis que les enfants mettent en charpie les tissus invendables pour faire des pansements.

Progressivement, la municipalité adopte une attitude de plus en plus radicale à la fois par obligation et par conviction. Elle change le nom de la commune qui « est celui des ci-devant barons de Lévis se disant descendants de la vierge » (Marie appartenait à la tribu des Lévy) en celui d'**Yvette**. Elle rend obligatoire la carte de civisme, qui atteste qu'on est bon citoyen, et elle décide que l'église est désormais **temple de la raison**. Lévy vit à l'aune de la devise républicaine « la Liberté, l'Égalité ou la mort ».



La devise républicaine montrant la France (coq) en guerre (canon) avec la pique et le bonnet phrygien. Sur les drapeaux, la disposition des couleurs n'est pas encore fixée.

À partir de l'été 1794, **le bel enthousiasme des débuts se meut en découragement**. Les élus ne viennent plus aux réunions et n'écoutent plus la lecture des lois qui se fait chaque décadi (10^{ème} jour du calendrier républicain adopté en octobre 1793). Les récoltes ne se font plus bien et on est à cours de **subsistances**. En effet, le paiement des denrées se fait en **assignats**, monnaie de papier créée en 1790 qui a constamment perdu de la valeur jusqu'à ne plus rien valoir. Les agriculteurs ne produisent plus pour ne pas travailler à perte. À cela s'ajoute un hiver 1794-1795 catastrophique et on n'a réellement plus rien à manger au printemps 1795. La municipalité, jugée incapable, est remaniée par un représentant de la Convention nommé Delacroix, père du célèbre peintre.

En mai 1795, la réouverture des églises est autorisée. Les Lévisiens qui n'avaient pas accepté qu'on les frustre de leur droit de vote en nommant la municipalité et, surtout, que l'église soit convertie en temple de la raison, rappellent leur ancien curé Legat, prêtre réfractaire, qui maintenant fait serment de se soumettre aux lois de la République.

En août 1795, une nouvelle constitution est votée qui met en place **le Directoire**. Celui-ci supprime les municipalités de communes et notre village, qui redevient Lévy Saint-Nom, n'aura plus que 2 élus pour le représenter à la **municipalité de canton aux Essarts**.